



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Octobre 2014

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjointes : Mme Christine FASSEL-DOCK et M. Albert ALLMENDINGER
 - Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M^{me} Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Thierry FREY
- M^{me} Martine NUSS qui a donné procuration à Mme Fabienne SCHNEIDER
- M. Michel MECKERT qui a donné procuration à M. le Maire

1 – Procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2014 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Location de la Chasse 2015-2024

Approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, choix du mode de location, agrément des candidatures, approbation de la convention de gré à gré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu l'avis *favorable* de la commission consultative *communale* de chasse en date du 16 Octobre 2014

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

La commission consultative communale ou intercommunale de chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux et

intercommunaux, le mode de location, et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, et l'agrément des candidats.

Il appartient au conseil municipal, après avis simple de la commission communale de décider de la constitution et du périmètre du lot de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières, etc....

S'agissant du mode de location, le choix du conseil municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.

- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

S'agissant des clauses particulières, le conseil municipal peut compléter le cahier des charges type par l'adoption de telles clauses.

Ces dernières ont notamment pour objet de prévoir des prescriptions adaptées aux conditions locales (interdictions de tir, de chasser à certains moments, limitations de certains modes de chasse,). La commune pourra également indiquer dans les clauses particulières, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse, les orientations sylvicoles et cynégétiques qu'elle aura définies en commun avec les gestionnaires forestiers.

Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2015-2024, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A) La constitution et le périmètre du ou des lots de chasse :

- 1) décide de fixer à 196 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
- 2) décide de procéder à la location en un seul lot comprenant 196 ha

B) Le mode de location des lots

- 1) Décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

a) Le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité

	Lot n°
<input type="checkbox"/> par convention de gré à gré	1

Décide pour le lot loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de la location comme suit :

lot n° 1 : 2600 €

- pour la convention de gré à gré, agréé la candidature de M. Oswin JUNKER
- approuve la convention et autorise M. le maire à signer la conventions de gré à gré

- 2) Décide d'adopter le principe de clauses particulières :

Pour les locations par convention de gré à gré

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

Une copie des clauses particulières est annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3 – Modification de la durée hebdomadaire de service de l'adjoint technique en charge de l'entretien des locaux de la mairie et des locaux scolaires de l'école élémentaire ainsi que de la distribution du courrier

VU la délibération du 27 Décembre 2001 créant le poste d'agent d'entretien à temps non complet et fixant la durée hebdomadaire de service à 26/35^e

VU la délibération du 13 Février 2003 modifiant la durée hebdomadaire de service de ce même poste, la portant à 27,75/35^e

VU la délibération du 8 Décembre 2008 modifiant la durée hebdomadaire de service de ce même poste, la portant à 23,75/35^e

VU la délibération du 26 mars 2012 modifiant la durée hebdomadaire de service de ce même poste, la portant à 21,5/35^e

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, quant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires entraînant une intervention supplémentaire de la part de l'agent

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de modifier à compter du 1^{er} Novembre 2014, la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique à temps non complet comme suit :

Le poste d'adjoint technique à temps non complet passe de 21,50/35^e à 22,50/35^e.

CHARGE M. le Maire de dresser l'arrêté correspondant.

Adopté à l'unanimité

4 – Divers

A – Panneau « Michelin » à l'entrée du village « Rue Ehret Wantz »

M. le Maire informe les conseillers qu'un habitant de Bernardswiller l'a contacté, un passionné de panneaux en béton, pour lui proposer de restaurer bénévolement notre panneau implanté à l'entrée du village « Rue Ehret Wantz », à condition que la commune fournisse le matériel. M. le Maire va le contacter.

B – Démarchage commercial

La société SEDRA, qui, il y a 6 ans, aurait implanté semble-t-il, le panneau publicitaire à l'intersection de la rue des marronniers, sur la placette, a repris contact avec M. le

Maire pour lui proposer de reconduire la convention. M. le Maire souhaiterait avant tout examiner la convention précédemment signée.

C – Réunion à la Communauté de Communes Barr-Bernstein

La première réunion portant sur le PLUI grenellisé 2 a eu lieu et certains des conseillers municipaux y ont participé. Ils font part de leur observations.

D – Cérémonie au monument aux Morts

La traditionnelle cérémonie aura lieu le Dimanche 16 Novembre 2014. Le départ du cortège est prévu à 10 h 45 devant la mairie. Les invitations ont été diffusées.

E – Heiligenstein « Commune Nature »

Dans le cadre de la démarche « zéro pesticide », La Commune vient d'obtenir sa deuxième libellule. L'audit avait eu lieu le 04 Août 2014 et au préalable les ouvriers communaux avaient l'obligation de se former pour l'obtention d'un certificat individuel professionnel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques – catégorie applicateur en collectivités territoriales. Le conseil municipal leur adresse ses félicitations.

F – Création d'un « Comité des Anciens »

Il est en projet la création d'un « Comité des Anciens ». Les pourparlers sont en cours. C'était une attente qui avait été exprimée lors de la campagne électorale.

G –Stage de football à Heiligenstein

Un stage de football avait été organisé la semaine passée et les adjoints ont participé à la remise des prix. Ils ont été ravis et ont vivement félicité les jeunes footballeurs ainsi que M. BRANDWYCZ qui les encadrait. Le conseil municipal se joint à eux et, à son tour, leur adresse ses plus vives félicitations.

H – Travaux chemin vicinale « Hoeffelweg » menant à Gertwiller

La commune de Gertwiller envisage prochainement de consolider les berges du fossé sur la partie haute du « Hoeffelweg ».

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire :

KARL Jean- Georges



INFORMATIONS DIVERSES

1. Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
16 Novembre 2014	Monument aux Morts à 11 h « Cérémonie du Souvenir »
Vendredi 28 Novembre à 18 H	Lancement de 2 Livres : vins et icônes (R. BALL/ A. STRICKLER) en présence d'un œnologue et de l'illustratrice des « Sublimes » Salle Ehret wantz
Samedi 29 Novembre 2014	Vente de l'Avent organisée par les Ecoles au Caveau de la Mairie
Samedi 13 Décembre 2014 le matin	Vente de Sapins au profit de l'Ecole (Caveau de la Mairie)
Dimanche 14 Décembre 2014	Fête des Personnes Agées (salle polyvalente)
Vendredi 19 Décembre 2014	Fête de Noël des Enfants (19 h à Eglise)

2. Vente de calendriers

L'association sportive de Heiligenstein et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Heiligenstein vous proposeront d'acheter leur traditionnel calendrier. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

3. Déploiement de 6 nouvelles chaînes de la TNT le 21 octobre 2014

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur téléviseur TNT ou sur leur adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD ;

Si vous résidez en habitat collectif, vous devez d'ores et déjà contacter votre syndic pour vous assurer que l'antenne de réception collective a bien été adaptée pour l'arrivée des nouvelles chaînes de la TNT.

Pour tout savoir sur l'opération et les démarches à suivre en cas de difficulté à capter les chaînes après le 21 Octobre, contactez l'Agence nationale des fréquences (ANFR) : par téléphone au 0970 818 818 du lundi au vendredi (prix d'un appel local) – sur internet : www.recevoirlatnt.fr.

Des informations sur l'arrivée des nouvelles chaînes sont également disponibles sur le site du CSA : www.csa.fr/r7-r8.

4. Inscription sur la liste électorale

Pour voter en 2014, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2013 (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

5. Formation « Guide jardin naturel en Alsace Centrale »

L'Association des Amis du Compostage et du jardin de Centre Alsace et le SMICTOM d'Alsace Centrale organisent, à destination des jardiniers amateurs du territoire du SMICTOM, une formation les samedi 10 et 24 janvier 2015, 7 et 21 février 2015, et 7 mars 2015 dans les locaux du SMICTOM de 8 H 30 à 12 H 30 ; Vous pouvez contacter M.Pascal STRIEVI au 06 76 48 33 40 ou pstrievi@smictom-alsacecentrale.fr pour toute question. Les bulletins d'inscription peuvent être retirés à la mairie.

6. Banque Alimentaire

La banque alimentaire sollicitera à nouveau votre générosité les 28 et 29 novembre 2014 pour la collecte Nationale de denrées alimentaires non périssables. Vous pouvez déposer vos dons à la Boulangerie, à la mairie ou à l'école élémentaire jusqu'à 11 h le samedi 29 novembre.